



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 8
Absents : 7
Qui ont donné pouvoir : 2

Date de la convocation

12/12/2023

Date de mise en ligne

22/12/2023

Publication ou notification le

Le jeudi 21 décembre 2023 à 15 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA (excusé), Olivier FRANCESCHI (excusé, a donné procuration à Jean Paul ANTONA), Dominique PELLETIER (excusé, a donné procuration à Félix PERETTI), Pierre POGGI (excusé), Jacques ETTORI PERETTI, René MAILLET, Alexandre PERETTI.

Le quorum est atteint : oui non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

Objet de la délibération : Participation aux dépenses de surveillance de la plage de MARE E SOLE 2023

Considérant le danger que représente les bovins en divagation sur la commune et plus particulièrement à VERGHIA, où la commune a eu a déploré de nombreux incidents ;

Considérant que les communes de PIETROSELLA et de COTI CHIAVARI se sont mises d'accord pour embaucher une personne durant l'été pour effaroucher les bovins à VERGHIA et communiquer auprès de la population du 01/07/2023 au 31/08/2023 ;

Considérant que la démarche d'embauche a été initiée par la commune de PIETROSELLA, qui sera chargée d'émettre un titre au nom de notre commune, représentant 50% des salaires et charges de la personne embauchée sur la période susdite ;

Considérant que le montant de cette participation s'élève à 2 910.93 € pour l'année 2023;

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- APPROUVE la proposition du Président de séance

- DEMANDE l'inscription de cette somme au BP M57 2023. article 65506
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre. les membres présents.

Pour extrait conforme

